



5N PLUS INC.

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2010

Le 27 août 2010

TABLE DES MATIÈRES

<p>MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE.....2</p> <p>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE3</p> <p>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE.....3</p> <p style="padding-left: 20px;">Rétrospective des trois dernières années3</p> <p>DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE.....5</p> <p style="padding-left: 20px;">Survivance5</p> <p style="padding-left: 20px;">Nos antécédents et notre évolution6</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages concurrentiels.....6</p> <p style="padding-left: 20px;">Stratégie d'entreprise.....7</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits et principaux marchés.....7</p> <p style="padding-left: 20px;">Installations de fabrication en Allemagne8</p> <p style="padding-left: 20px;">Installation de fabrication de Firebird Technologies Inc.....8</p> <p style="padding-left: 20px;">Fabrication et approvisionnement.....8</p> <p style="padding-left: 20px;">Clients.....9</p> <p style="padding-left: 20px;">Concurrence.....10</p> <p style="padding-left: 20px;">Vente et mise en marché.....10</p> <p style="padding-left: 20px;">Recherche et développement11</p> <p style="padding-left: 20px;">Propriété intellectuelle11</p> <p style="padding-left: 20px;">Environnement, santé et sécurité11</p> <p style="padding-left: 20px;">Assurance12</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles12</p> <p>FACTEURS DE RISQUE13</p> <p>DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES13</p> <p>DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS13</p>	<p>Actions ordinaires.....13</p> <p>Actions privilégiées.....13</p> <p>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....13</p> <p>TITRES ENTIÈREMENT OU TITRES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS CONTRACTUELLES SUR LE TRANSFERT14</p> <p>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION14</p> <p style="padding-left: 20px;">Nom, fonction et détention d'actions.....14</p> <p style="padding-left: 20px;">Interdiction d'opérations, faillite, amendes ou sanctions15</p> <p style="padding-left: 20px;">Conflits d'intérêts16</p> <p>POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....16</p> <p>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES16</p> <p>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....16</p> <p>CONTRATS IMPORTANTS.....16</p> <p>NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS17</p> <p>INFORMATION SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION17</p> <p>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....18</p> <p>ANNEXE A CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION19</p>
---	--

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « dollars » et du symbole « \$ » dans la présente notice annuelle sont en dollars canadiens.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certains renseignements compris dans la présente notice annuelle peuvent constituer de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de toute autre façon, sauf si les lois canadiennes sur les valeurs mobilières nous y obligent. L'information prospective, de par sa nature, est assujettie à de nombreux risques et incertitudes et se fonde sur diverses hypothèses, qui pourraient laisser entrevoir la possibilité que les résultats réels pourraient ne pas correspondre, pour l'essentiel, à nos attentes telles qu'elles sont exprimées de manière expresse ou implicite dans cette information prospective, et que nos objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives commerciales pourraient ne pas se matérialiser. Par conséquent, nous ne pouvons garantir qu'une information prospective se matérialisera. L'information prospective est présentée dans la présente notice annuelle aux fins de communiquer des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre le contexte de notre exploitation. Cependant, le lecteur est mis en garde qu'il pourrait ne pas être opportun d'utiliser cette information prospective à d'autres fins.

L'information prospective présentée dans la présente notice annuelle se fonde sur de nombreuses hypothèses que la société jugeait raisonnables au moment où elle a fourni l'information prospective. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans cette information prospective comprennent : le risque lié à la dépendance à l'égard d'un client important, au crédit, aux taux d'intérêt, aux fluctuations des prix et du change, à la juste valeur, aux sources d'approvisionnement, à l'acceptation du marché et à la dépendance à l'égard des technologies des modules photovoltaïques à couches minces, à la réglementation dans le domaine de l'environnement, à la concurrence, à la dépendance sur le personnel-clé, à l'interruption des activités, à l'acquisition, à la protection de propriété intellectuelle et à l'option accordée à First Solar inc. d'acquiescer notre installation de fabrication en Allemagne, aux modifications apportées à la législation fiscale ou à l'interprétation ou à l'application des règles en la matière, à la capacité constante de concevoir des produits et de soutenir les marques, à l'accès continu à des ressources en capital et à la faculté de garder et de recruter à notre service des dirigeants clés et une main-d'oeuvre très spécialisée. Ces

facteurs de risque, ainsi que d'autres renseignements qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans l'information prospective, sont exposés tout au long de la présente notice annuelle et plus particulièrement à la rubrique intitulée « Facteurs de risque ».

Nous mettons en garde le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls à avoir des répercussions éventuelles sur nos attentes exprimées de manière expresse ou implicite dans l'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas pour le moment ou que nous jugeons sans importance pourraient également avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

5N Plus inc. est issue de la fusion, le 1^{er} octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 18 décembre 2007, nos statuts de fusion ont été modifiés de manière à fractionner nos actions ordinaires à raison de 83,3636772 actions ordinaires pour chaque action ordinaire émise et en circulation.

La première des sociétés fusionnées, 5NPlus inc., a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juillet 1999 sous la dénomination de 3639398 Canada inc. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 8 février 2000 afin de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de 5NPlus inc. Ces statuts ont été de nouveau modifiés le 21 janvier 2003 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions autorisé.

La deuxième des sociétés fusionnées, 6367909 Canada inc., a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 2005. Ses statuts constitutifs ont été modifiés le 1^{er} avril 2005 pour tenir compte de certains changements apportés au capital-actions.

Avant la fusion, les actionnaires de 5NPlus inc. et de 6367909 Canada inc. étaient les mêmes, sauf que : (i) 6367909 Canada inc. était un actionnaire de 5NPlus inc.; et (ii) plusieurs de nos employés détenaient des actions sans droit de vote de catégorie B de 5NPlus inc.

Notre siège social et principal établissement est situé dans la banlieue de Montréal, au 4385, rue Garand, Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2B4.

Nous comptons deux filiales importantes, 5N PV GmbH et Firebird Technologies Inc., dont toutes les actions en circulation nous appartiennent. 5N PV GmbH a été constituée sous le régime des lois de l'Allemagne le 14 mai 2007. Nous avons fait l'acquisition de Firebird Technologies Inc. le 1^{er} décembre 2009.

Sauf si le contexte ne commande une interprétation contraire, les expressions « nous », « notre » et « nos » sont employées dans la présente notice annuelle pour désigner 5N Plus inc., ainsi que ses filiales.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

Rétrospective des trois dernières années

Le 20 décembre 2007, nous avons conclu notre premier appel public à l'épargne et un placement secondaire de 20 671 801 actions ordinaires au prix de 3,00 \$ l'action, pour un produit total de 62 millions de dollars. Les opérations sur nos actions ordinaires ont commencé le même jour à la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP ».

À la clôture, le 20 décembre 2007, nous avons émis 10 000 000 de nouvelles actions ordinaires, dont nous avons tiré un produit de 30 millions de dollars. Nous avons affecté le produit net du placement de nouveaux titres principalement : (i) au financement des travaux de construction de nos nouvelles installations de 43 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne; (ii) au financement de diverses dépenses en immobilisation à nos installations de Montréal; et (iii) au remboursement de notre prêt bancaire et d'une tranche de notre dette à long terme. Nous avons affecté le solde du produit net tiré du placement de nouveaux titres aux fins générales de l'entreprise et au fonds de roulement.

En outre, II-IV Incorporated de Saxonburg (Pennsylvanie), un actionnaire minoritaire, a vendu 10 671 801 de nos actions ordinaires, soit la totalité de nos actions détenues par II-IV Incorporated, vente dont elle a tiré un produit brut de 32 millions de dollars. Nous n'avons tiré aucun produit du placement secondaire effectué par II-IV Incorporated.

Les 20 671 801 actions ordinaires ont été vendues à un syndicat de placement dirigé par Financière Banque Nationale inc. et composé de Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, de Blackmont Capital inc., de MGI, Valeurs Mobilières inc. et de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

À la deuxième séance de clôture qui a eu lieu le 21 décembre 2007, nous avons émis 1 500 000 actions ordinaires supplémentaires par suite de la levée intégrale de l'option de surallocation par les preneurs fermes du premier appel public à l'épargne. Les 1 500 000 actions ordinaires supplémentaires ont été émises au prix d'offre de 3,00 \$ l'action, émission dont nous avons tiré un produit brut supplémentaire de 4,5 millions de dollars. Nous avons affecté le produit net tiré de la levée de l'option de surallocation aux fins générales de l'entreprise et au fonds de roulement.

Par suite de la levée intégrale de l'option de surallocation des preneurs fermes, nous avons touché un total de 34,5 millions de dollars de notre premier appel public à l'épargne en émettant un total de 11 500 000 actions ordinaires. La levée intégrale de l'option de surallocation par les preneurs fermes a porté la somme totale du premier appel public à l'épargne et du placement secondaire à 66 515 403 \$.

Nous avons instauré en octobre 2007 un régime d'options d'achat d'actions, à l'intention des administrateurs, dirigeants et employés. Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises suite à l'exercice d'options correspond à 10 % de nos actions ordinaires émises et en circulation de temps à autre. La période maximale au cours de laquelle une option pourra être exercée est de dix ans à compter de la date d'octroi. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2009, nous avons octroyé 466 430 options à un prix moyen pondéré de levée de 5,42 \$ par option. Les options sont acquises à raison de 25 % (100 % pour les administrateurs) par année suivant le premier anniversaire de la date de l'octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2009, nous avons émis 20 225 actions ordinaires par suite de l'exercice d'options. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010, nous avons octroyé 436 500 options à un prix moyen pondéré de levée de 5,38 \$ l'option. Les options sont acquises à raison de 25 % (100 % pour les administrateurs) par année suivant le premier anniversaire de la date de l'octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010, nous avons émis 107 225 actions ordinaires par suite de l'exercice d'options. Les options en circulation au 31 mai 2010 peuvent être exercées pendant une période de six ans à compter de la date de leur octroi.

Le 29 avril 2008, nous avons réalisé un « placement ferme » de 4 000 000 d'actions ordinaires au prix de 11,55 \$ l'action, dont nous avons tiré un produit total de 46 200 000 \$. Nous avons affecté le produit net de l'appel public à l'épargne aux fins générales de l'entreprise, notamment au fonds de roulement et à des dépenses en immobilisation.

Les 4 000 000 d'actions ordinaires ont été vendues à un syndicat de placement dirigé par Financière Banque Nationale inc. et composé de Société en commandite GMP Valeurs Mobilières, de Blackmont Capital inc., de MGI, Valeurs Mobilières inc. et de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. Le placement a été réalisé par voie de prospectus simplifié daté du 22 avril 2008, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada, de même qu'aux États-Unis en vertu des dispenses de déclaration d'enregistrement applicables.

Le 29 juillet 2008, nous avons annoncé que nos nouvelles installations d'Eisenhüttenstadt, en Allemagne, étaient mises en service. Le même jour, l'usine commençait à expédier le tellure de cadmium (« CdTe ») et d'autres produits en plus d'exercer des activités de recyclage, conformément à nos obligations contractuelles. Les installations appartiennent à 5N PV GmbH et sont exploitées par elle.

Le 2 décembre 2008, nous avons annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans le cadre de laquelle une acquisition à des fins d'annulation jusqu'à concurrence de 2 275 000 actions ordinaires pouvait se faire sur une période de douze mois qui a commencé le 4 décembre 2008 et s'est terminée le 3 décembre 2009, soit 5 % de nos actions ordinaires émises et en circulation à l'époque. Les rachats que nous avons effectués ont eu lieu par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et ont été conclus au cours boursier des actions ordinaires au moment du rachat. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2009, nous n'avons effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Le 1^{er} septembre 2009, nous avons formé une coentreprise au nom de ZT Plus avec BSST, une filiale d'Amerigon Incorporated, dans laquelle nous détenons une participation de 50 %. ZT Plus devait concevoir et fabriquer des matériaux thermoélectriques plus efficaces destinés à permettre l'intégration de la technologie thermoélectrique à une vaste gamme d'applications de chauffage et de refroidissement et de production d'électricité pour les marchés industriel, médical, électronique, automobile et pour le grand public. L'apport prévu en espèces ou en nature de chacun des partenaires était de 5 500 000 \$ US. ZT Plus utilisait la méthode comptable de la consolidation proportionnelle. Le 26 mars 2010, nous avons vendu notre participation dans ZT Plus pour un montant de 1 600 000 \$US (1 632 000 \$) en raison de l'expansion commerciale de ZT Plus qui s'est avérée plus lente que prévu.

Le 1^{er} décembre 2009, nous avons fait l'acquisition de Firebird Technologies Inc. pour une somme de 7 912 055 \$. Firebird est chef de file dans la fabrication de métaux purs et de composés semiconducteurs. Ses principaux produits, parmi lesquels les substrats d'antimoniure d'indium et les métaux purifiés comme l'antimoine, l'indium et l'étain, sont vendus partout dans le monde et sont utilisés dans de nombreuses applications électroniques et optiques.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Survol

Nous sommes un producteur entièrement intégré et un recycleur en boucle fermée de métaux et de composés fortement purifiés. Notre dénomination tire son origine de la pureté de nos produits, de 99,999 % (cinq neuf ou 5N) et plus. Nous produisons des métaux à partir de technologies exclusives et éprouvées comme le tellure, le cadmium, le germanium, l'indium, l'antimoine, le sélénium et les composés connexes comme le CdTe, le sulfure de cadmium (« CdS ») et l'antimoniure d'indium (« InSb »). Nos produits sont des composants essentiels utilisés par nos clients dans plusieurs applications électroniques, notamment le marché en rapide évolution des modules photovoltaïques (« PV ») à couches minces, pour lequel nous sommes un grand fournisseur de CdTe, ainsi que les marchés des détecteurs de rayonnement et des infrarouges. Notre objectif est d'augmenter nos capacités de production pour répondre à la demande croissante de nos produits, d'intensifier nos activités de recyclage et de diversifier notre gamme de produits. Ce faisant, nous visons à consolider notre position de chef de file tant sur le marché des modules PV que celui des détecteurs de rayonnement, et étendre nos activités à d'autres secteurs d'applications électroniques.

Nous sommes un producteur intégré doté de capacités de raffinage primaire et secondaire. Notre capacité de raffinage primaire nous permet de traiter des concentrés de métaux à très faible teneur, extraire et raffiner les métaux d'intérêt afin qu'ils servent de stock d'alimentation pour nos activités de raffinage secondaire, là où nous atteignons le niveau le plus élevé de pureté. Comme nous pouvons exécuter les deux fonctions de raffinage et que, par conséquent, nous pouvons aller d'un bout à l'autre du spectre de pureté, nous nous considérons comme un fournisseur doté de capacités de raffinage intégrées. Notre capacité de raffinage primaire nous permet également de traiter des stocks complexes et des concentrés à faibles teneurs ne comportant qu'une petite quantité de métaux d'intérêt et nous jouons ainsi un rôle important dans le recyclage des métaux lourds que nous produisons.

Nous purifions des métaux spécialisés en utilisant plusieurs procédés métallurgiques. Nos matières premières ou « stocks d'alimentation » sont généralement sous forme de concentrés ou de résidus à recycler contenant des métaux d'intérêt. Notre procédé nous permet d'extraire, de concentrer davantage et de raffiner ces métaux à un degré de pureté commerciale. Nos activités de raffinage à des degrés de pureté plus élevés et de synthèse de sels utilisant des techniques de pointe sont exercées dans des locaux dédiés de nos installations de Montréal conçues spécialement pour la production de métaux de grande pureté. Étant donné la nature de nos activités et les métaux que nous purifions, nous devons respecter des normes rigoureuses de protection de l'environnement et de santé et de sécurité. À cet égard, nous avons obtenu la certification ISO 14001. Nous avons également obtenu la certification ISO 9001 qui témoigne de notre engagement envers l'amélioration continue et la qualité.

Nos ventes sont passées de 10,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mai 2005 à 70,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mai 2010, soit un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 47 %. Au cours de cette période, caractérisée par une croissance rapide et une expansion importante de notre capacité de production, nous avons été en mesure d'accroître notre rentabilité : notre bénéfice net est passé de 0,9 million de dollars à 14,5 millions de dollars pour la même période, soit un TCAC de 74,35 %.

Cette augmentation des ventes et de la rentabilité est liée aux percées réalisées par nos clients, particulièrement dans l'industrie de l'énergie solaire, résultat de l'acceptation de leurs produits par le marché et par une accélération de leur production. Nous croyons que nous avons joué un rôle clé dans le succès de nos clients en leur fournissant de manière efficace et économique des produits difficiles à trouver. Nous avons conclu avec certains de nos clients des ententes d'approvisionnement à long terme qui prennent fin à diverses dates allant jusqu'à 2013.

Notre objectif est d'augmenter notre chiffre d'affaires principalement en saisissant à court terme des occasions de croissance interne et par voie d'acquisitions. La décision que nous avons prise de combler la demande croissante pour nos produits en Europe en construisant de nouvelles installations de fabrication en Allemagne, mises en service le 29 juillet 2008, en est un bon exemple. Ces installations d'un peu plus de 18 millions de dollars nous ont permis de doubler notre production de CdTe. Nous avons également investi au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2010 dans nos installations de Montréal afin, entre autres, de diversifier notre gamme de produits destinés au marché des modules PV à couches minces, notamment les technologies à base de diséléniure de cuivre et d'indium (« CIS ») et à d'autres applications électroniques. Nous construisons

actuellement une nouvelle installation destinée à la transformation de semiconducteurs avancés, à des activités de purification et de recyclage des métaux. La construction de cette installation demandera un investissement d'environ 10 millions de dollars et devrait être terminée et l'installation mise en service d'ici la fin du deuxième trimestre ou le début du troisième trimestre de 2011.

Nous nous positionnons en vue de jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans le recyclage de modules solaires et mettons actuellement sur pied une nouvelle installation de recyclage de modules solaires près de Madison (Wisconsin), aux États-Unis, qui devrait, selon nos prévisions, être mise en service au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011.

Nos antécédents et notre évolution

Nous avons débuté nos activités en juin 2000 dans le cadre d'un rachat par les cadres de certains éléments d'actif d'ANRAD Corporation, qui a été constituée en juin 1999 lorsqu'Analogic Corporation a acheté la division « Noranda Advanced Materials » de Noranda inc. L'équipe de rachat par les cadres incluait Jacques L'Écuyer, notre président et chef de la direction, qui a dirigé l'entreprise consacrée aux métaux purs de Noranda inc., et ultérieurement celle d'ANRAD Corporation, à compter de 1993, et Marc Suys, notre directeur, Environnement, santé et sécurité. En juillet 2001, II-VI Incorporated, société ouverte qui est également l'une de nos clientes, a fait l'acquisition d'une participation minoritaire de 25 % dans notre société, participation qui a été plus tard portée à 33 % puis à 36 %. II-VI Incorporated a vendu toutes ses actions dans le cadre de notre premier appel public à l'épargne en décembre 2007.

À ces débuts, notre entreprise comptait 14 employés et en compte maintenant 192, dont 120 travaillent à Montréal, 49 en Allemagne, 22 en Colombie-Britannique et un au Wisconsin. Nous sommes rentables depuis le début de nos activités et avons dégagé un produit d'exploitation net pendant 40 trimestres consécutifs.

Avantages concurrentiels

Nous estimons que nous possédons un ensemble de caractéristiques qui nous dotent d'un avantage concurrentiel considérable, dont certaines sont décrites ci-dessous :

Position dominante sur le marché et obstacles importants à sa pénétration. Nous estimons que nous sommes le principal fournisseur de cadmium, de sélénium et de tellure et de composés de ces sels dans tous les marchés que nous servons. Nous comptons un nombre très limité de concurrents, situation qui illustre la nature éminemment spécialisée de notre entreprise et les efforts de recherche et de développement considérables et d'injection de capitaux nécessaires. Les marchés à créneaux dans lesquels nous exerçons nos activités exigent des connaissances très pointues et un solide savoir-faire. Ces marchés sont le plus souvent caractérisés par des périodes d'évaluation de produits rigoureuses qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois. La plupart des métaux que nous produisons doivent également être traités avec soin, étant donné les risques éventuels de contamination de l'environnement et d'accidents de travail, et ils doivent être recyclés, des facteurs qui constituent tous des obstacles importants à la pénétration du marché par des concurrents éventuels.

Principal fournisseur dans l'industrie à croissance rapide des modules PV. Nous sommes le principal fournisseur de CdTe et de sulfure de cadmium (« CdS ») de l'industrie des modules PV. Ces matériaux sont essentiels dans la production de modules PV à base de CdTe. Une augmentation importante de la capacité de production de modules PV à base de CdTe devrait en principe se produire au cours des prochaines années et nous estimons être bien positionnés pour tirer profit de la croissance de l'industrie. Nous avons des installations de fabrication à Montréal et de nouvelles installations de fabrication en Allemagne afin de desservir nos clients européens existants et éventuels. Étant donné la rigidité sans cesse accrue des règlements portant sur le traitement et le transport des biens et des résidus de fabrication, nous estimons que la proximité de nos installations de fabrication avec nos clients nous procure un net avantage concurrentiel.

Partie importante des revenus prévisibles étant tirée d'ententes d'approvisionnement à long terme. Nous avons des ententes d'approvisionnement à long terme avec certains de nos principaux clients, dont une partie contribue, en date du 31 mai 2010, à notre carnet de commandes pour les douze prochains mois qui se situe entre 45 et 55 millions de dollars. Ces ententes précisent les volumes minimaux qui doivent être achetés et certaines d'entre elles prévoient également des volumes supplémentaires pouvant être achetés à la demande de nos clients. Ces ententes comportent des clauses de rajustement de prix qui passent en définitive une portion importante du risque des valeurs marchandes des matières premières à nos clients. Nous et la société absorbée exerçons nos activités dans les marchés que nous servons depuis près de 15 ans et nous concluons des ententes à long terme similaires avec nos clients depuis le début de nos activités.

Fournisseur intégré avec une capacité dédiée de recyclage. Nous estimons que nous sommes le seul fournisseur vraiment intégré des métaux de pureté élevée que nous commercialisons. Ceci signifie que nous avons la capacité de traiter des

concentrés à faible teneur, d'extraire les métaux d'intérêt et de les convertir en produits de pureté élevée adaptés pour l'application finale. Cette capacité nous permet de nous démarquer en termes de coûts et de stabilité de l'approvisionnement étant donné que nous pouvons nous procurer les matières premières sous différentes formes et de plusieurs sources. En outre, nous estimons que nous sommes le seul fournisseur qui peut procurer à ses clients les produits requis et les services de recyclage afin de répondre à leurs préoccupations environnementales et valoriser leurs résidus.

Équipe de direction expérimentée ayant une participation importante dans l'entreprise. Ensemble, nos six hauts dirigeants comptent plus de 60 années d'expérience dans l'industrie de la métallurgie et/ou des produits chimiques. Jacques L'Écuyer, notre président, chef de la direction et actionnaire principal, et Marc Suys, notre directeur, Environnement, santé et sécurité, sont avec nous depuis notre création en 2000 et jouent un rôle actif dans nos activités et nos projets d'expansion. Ils détiennent ensemble au total environ 41 % de nos actions ordinaires.

Approvisionnement stable en matières premières essentielles. Nous disposons d'un approvisionnement stable en matières premières essentielles, notamment en tellure. Nous nous approvisionnons auprès de fournisseurs partout dans le monde avec lesquels nous entretenons, pour la plupart, des relations de longue date. Nous avons également la capacité de traiter des matières premières complexes, ce qui nous procure une souplesse en termes de stratégie d'approvisionnement.

Stratégie d'entreprise

Pour concrétiser notre vision, soit celle de devenir le chef de file en matière de proposition de solutions durables à l'industrie des matériaux électroniques qui vise à procurer une valeur à long terme à tous les actionnaires, notre stratégie repose sur trois axes principaux, soit la croissance interne au moyen de l'expansion de nos capacités de production, la diversification de notre gamme de produits, notamment par l'entremise de nouvelles acquisitions et l'accroissement de nos activités de recyclage.

Les éléments de notre stratégie d'entreprise et de croissance consistent, plus particulièrement, en ce qui suit :

Expansion de nos capacités de production pour répondre à la demande croissante. Nous avons augmenté nos capacités de production en Europe en achevant les travaux de construction de nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne le 29 juillet 2008. Nous étudierons la possibilité de construire d'autres installations de fabrication près de nos clients de modules PV qui étendent leurs activités dans d'autres pays afin de conserver notre avantage géographique. Nous avons l'intention de miser sur les capacités de nos installations de fabrication et sur leur situation géographique afin de créer un avantage concurrentiel sur les concurrents de pays étrangers.

Diversification de la gamme de produits grâce à la croissance interne et par voie d'acquisitions. Nous avons l'intention de miser sur nos compétences clés dans le domaine du raffinage des matériaux semi-conducteurs de même que sur notre position dans le marché pour mettre au point une nouvelle gamme de produits, comme le CIGS pour le nouveau marché des modules PV à base de CIGS. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour ce faire, tirant avantage de nos capacités de raffinage primaire et de recyclage nous dotant d'un avantage concurrentiel en termes d'approvisionnement en matériaux. Nous estimons également qu'il existe de bonnes occasions de croissance au moyen d'acquisitions puisque la plupart des marchés que nous servons demeurent très fragmentés et mal structurés pour répondre à la croissance anticipée.

Intensification de nos activités de recyclage et de raffinage. Celles-ci visent à augmenter les taux de récupération des métaux essentiels comme le tellure, et à réduire les coûts de production. Nous avons également l'intention de jouer un rôle de plus en plus actif dans le recyclage des résidus de panneaux solaires de nos clients et de ceux qui sont arrivés à la fin de leur vie utile. Nous estimons que nous pouvons miser sur nos compétences dans le traitement, le raffinage et la récupération des métaux toxiques pour nous imposer comme le maillon essentiel de la chaîne de recyclage. Cette capacité deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que d'autres restrictions réglementaires et réglementations en matière de protection de l'environnement devraient être imposées aux métaux dangereux.

Produits et principaux marchés

Nous produisons et vendons une gamme de métaux et de composés destinés à répondre aux besoins de nos clients dans les divers segments du marché des matériaux électroniques. Notre gamme de produits et leurs applications typiques sont les suivantes :

Sels de cadmium et de tellure. Ces produits incluent le CdTe, le tellure de cadmium et de zinc (« CZT »), le tellure de zinc (« ZnTe ») et le CdS à des degrés de pureté s'échelonnant de 99,99 % à 99,9999 % (6N). Ces produits trouvent leurs applications principalement dans les marchés des modules PV, des détecteurs de rayonnement et des détecteurs infrarouges.

Métaux ultra purs. Ces métaux incluent le cadmium, le tellure et le zinc de degrés de pureté de 99,9999 % (6N) ou plus. Cette année, nous avons également ajouté à notre gamme de produits l'antimoniure d'indium, l'antimoniure de gallium et le germanium. Ces produits servent à la fabrication des détecteurs de rayonnement et des détecteurs infrarouges.

Métaux de pureté commerciale. Ces métaux incluent le tellure, le sélénium, l'antimoine, le bismuth, le cadmium et le zinc de degrés de pureté s'échelonnant de 99,99 % à 99,999 % (5N). Ces métaux trouvent leurs applications dans plusieurs segments du marché des matériaux électroniques, notamment les dispositifs thermoélectriques, les lentilles infrarouges et les mémoires optiques.

Services de recyclage. Nous fournissons des services complets de recyclage des résidus contenant du tellure et du sélénium provenant principalement de nos clients. Dans l'exécution de ces services, notre objectif est de convertir ces résidus en des produits qui peuvent être utilisés par nos clients. Habituellement, de tels services consistent à extraire, récupérer, raffiner et synthétiser (au besoin) les métaux d'intérêt, qui sont ensuite revendus à nos clients.

Nos produits sont vendus partout dans le monde, notamment aux États-Unis, en Europe, en Israël, en Asie et au Canada.

Installations de fabrication en Allemagne

En juillet 2008, nous avons finalisé la construction de nos nouvelles installations de fabrication de 43 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, au coût total de 18,7 millions de dollars, dont environ 4,1 millions de dollars ont été assumés graduellement par le gouvernement allemand et d'autres sources sous forme de subventions en 2010. Nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne nous ont permis de doubler notre capacité de production de CdTe destinée à des applications solaires. Elles sont conçues pour produire jusqu'à 100 tonnes métriques (« MT ») de CdTe par année et servent également au recyclage de sous-produits issus des procédés de fabrication de nos clients. Nous croyons que nous disposons d'une capacité totale suffisante pour procurer à nos clients plus de 200 MT de CdTe par année. Des investissements supplémentaires limités à nos installations de Montréal et en Allemagne pourraient nous permettre de doubler nos capacités de production combinée de CdTe pour application solaire.

Nos installations de fabrication en Allemagne ont été mises en service le 29 juillet 2008 et emploient 49 personnes. Elles sont situées dans un parc industriel bien adapté à nos besoins. Nous avons une option, qui peut être levée, jusqu'en mai 2012, sur un terrain adjacent qui nous permettrait d'agrandir nos installations et de doubler nos niveaux de production. Nous disposons de tous les permis et toutes les autorisations nécessaires pour exploiter nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne.

Installation de fabrication de Firebird Technologies Inc.

Nous occupons une installation de fabrication de 14 000 pieds carrés à Trail, en Colombie-Britannique, aux termes d'un bail qui vient à échéance en janvier 2012. Nous construisons actuellement une installation dédiée à la transformation de semiconducteurs avancés, à des activités de purification et de recyclage des métaux à Trail, en Colombie-Britannique. Cette installation de 40 000 pieds carrés sera destinée à des activités de transformation de semiconducteurs avancés, de purification et de recyclage des métaux. La construction de cette installation demandera un investissement d'environ 10 millions de dollars et devrait être terminée et l'installation mise en service d'ici la fin du deuxième trimestre ou le début du troisième trimestre de 2011.

Fabrication et approvisionnement

Procédés de fabrication

Nous recourons à plusieurs techniques de raffinage, de synthèse et de mise en forme pour purifier et fabriquer nos produits. Ces techniques incluent la dissolution sélective et la précipitation, l'électrolyse, le raffinage et le moulage en four, la synthèse directe et la synthèse en phase vapeur, le concassage, la pulvérisation et le conditionnement, la distillation, la purification par zone et la croissance cristalline par solvant. Conceptuellement, nos procédés peuvent être considérés comme comportant trois principales étapes, à savoir : le raffinage primaire, le raffinage secondaire et la fabrication du produit fini.

À la première étape, nous extrayons, concentrons et purifions les métaux d'intérêt provenant de concentrés à faible ou grande teneur (ce qui comprendrait également le cycle de recyclage) pour atteindre un degré de pureté de 99,99 %. Pour y parvenir, nous utilisons habituellement des techniques hydrométallurgiques, dont la lixiviation, la dissolution sélective et la précipitation, ainsi que l'électrolyse. L'équipement utilisé pour ces étapes comprend l'équipement normal de manutention

(concasseur, broyeur à boulets, etc.) et de traitement chimique industriel (cuves, filtres-presses, pompes, chaînes d'électrolyse, etc.).

À la deuxième étape, nous affinons le métal raffiné à des degrés de pureté de 99,999 % (5N) ou plus. Ce travail est accompli principalement grâce à des techniques pyrométallurgiques, comme la distillation et le raffinage en four. L'équipement utilisé à cette étape-ci comprend les boîtes à gants, les fours de fonte et les réacteurs à distillation, tous situés dans des salles blanches afin de conserver les degrés requis de pureté et de réduire le risque de contamination.

À la troisième étape, nous procédons aux dernières étapes du traitement qui comporte plusieurs possibilités. Dans certains cas, par exemple lorsque nous vendons un métal purifié, nous pourrions être appelés à simplement mouler le produit et l'emballer. Dans d'autres cas, lorsque nous vendons des alliages et des sels, nous procédons à l'étape de synthèse dans des fours spécialisés à atmosphère inerte et procédons ensuite à la mise en forme et au conditionnement du produit en résultant dans des boîtes à gants.

Nos activités sont exercées dans des installations spécialisées qui sont dotées de systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air convenables, qui constituent des moyens de respecter toute la réglementation applicable en matière de protection de l'environnement et de santé et de sécurité au travail, ainsi que toutes les conditions de qualité les plus rigoureuses. Nos procédés sont traités par lots pour la plupart. En juillet 2007, nous avons obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 pour nos installations de Montréal.

Approvisionnement

Pour produire et fabriquer nos produits, nous utilisons plusieurs matériaux et fournitures qui pour la plupart, consistent en des marchandises comme le quartz, le graphite, les gaz industriels, les produits chimiques et les métaux de qualité commerciale comme l'antimoine, le bismuth, le soufre et le zinc. Les produits qui ne sont pas des marchandises que nous utilisons comprennent les concentrés de tellure et de sélénium. Nous nous procurons nos matières premières auprès de plusieurs fournisseurs avec qui nous avons, pour la plupart, des relations de longue date. Toutes ces matières nous permettent de combler nos besoins en approvisionnement anticipés. Nous avons injecté beaucoup de capitaux au cours des dernières années pour mettre au point des capacités de raffinage primaire, nous permettant ainsi d'utiliser plusieurs matières premières, et nous procurer une certaine souplesse en termes de stratégie d'approvisionnement. Les ententes d'approvisionnement à long terme ayant trait à la majeure partie du volume contracté comportent des clauses de rajustement de prix qui nous permettent de transférer une partie importante du risque du prix des matières premières à nos clients.

Comme pour le tellure et le sélénium, nous avons acquis des capacités de raffinage primaire du cadmium pour nous permettre de traiter les concentrés de cadmium. Une telle expansion est nécessaire afin de nous permettre de respecter nos engagements et objectifs de recyclage et vise de plus à nous doter davantage de souplesse en termes de stratégie d'approvisionnement, compte tenu du déclin du nombre de producteurs de cadmium, bien qu'il n'y ait pas de pénurie du métal comme telle.

Expédition

Nos produits sont expédiés dans des conteneurs scellés afin d'éviter l'exposition à l'atmosphère et la contamination. Nous respectons toute la réglementation applicable et expédions nos produits par transport aérien, maritime ou terrestre.

Clients

Nos clients sont situés pour la plupart au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Israël et en Asie. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010, un client comptait pour environ 74% de nos revenus.

Nos ententes d'approvisionnement avec First Solar, Inc.

Nous avons conclu avec First Solar, Inc. (« First Solar ») des ententes d'approvisionnement en CdTe et CdS ainsi que pour des services de recyclage à nos installations de fabrication de Montréal et en Allemagne, qui ont été modifiées en août 2008, le 24 juin 2009 et le 31 mai 2010, et qui correspondent maintenant à une valeur combinée se situant entre 45 et 55 millions de dollars par année dans les conditions actuelles. Les paiements qui nous sont faits en vertu de l'entente d'approvisionnement de Montréal sont en dollars américains alors que ceux en vertu de l'entente d'approvisionnement en Allemagne sont effectués en euros. Nos ententes d'approvisionnement avec First Solar stipulent des prix fixes par kilogramme de CdTe et de CdS mais avec des clauses de rajustement pour tenir compte des fluctuations de prix de la matière première. Les ententes

d'approvisionnement de Montréal et d'Allemagne dont la durée venait à échéance en septembre 2011 et juillet 2011, respectivement, ont été prolongées jusqu'au 31 juillet 2013 en vertu des modifications du 24 juin 2009.

L'entente d'approvisionnement en Allemagne prévoit une option d'achat ou clause d'achat conférant à First Solar le droit d'acheter la totalité de notre participation dans notre filiale allemande pour un prix correspondant environ au coût net de notre investissement dans nos installations de fabrication en Allemagne. L'option d'achat peut être levée par First Solar dans certaines circonstances bien précises prévues dans l'entente d'approvisionnement en Allemagne, notamment : (i) la résiliation par First Solar de l'entente d'approvisionnement en Allemagne étant donné notre incapacité de respecter les cibles de prix établies pour tenir compte de la situation du marché; et (ii) un changement de contrôle qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur les activités de First Solar. Un « changement de contrôle » est défini dans l'entente d'approvisionnement en Allemagne comme devant comprendre, entre autres, l'acquisition par un tiers des actions ordinaires comptant pour au moins 50 % de nos actions ordinaires.

Occasions de trouver d'autres clients de modules PV

Plusieurs concurrents de First Solar qui emploient une technologie semblable, notamment Abound Solar, Calyxo et Générale Électrique, par l'entremise de sa filiale PrimeStar, réalisent également des progrès constants. Nous avons signé des ententes d'approvisionnement à long terme avec Calyxo en mars 2010 et avec Abound Solar en août 2010. À notre avis, notre gamme de produits est bien adaptée pour répondre aux besoins de tous ces nouveaux producteurs de panneaux PV à base de CdTe.

Autres clients que ceux de modules PV

Nous avons également conclu des ententes à long terme avec d'autres clients d'importance qui œuvrent dans des secteurs autres que ceux des modules PV. Les produits visés par ces ententes sont, pour la plupart, reliés au marché des détecteurs de rayonnement, pour lequel nous sommes un important fournisseur. Nos clients utilisent des composants de grande pureté (métaux et composés) comme matériel de base pour fabriquer des détecteurs de rayons X ou de rayons γ . C'est le cas pour le segment de l'imagerie médicale, où les quatre principaux fabricants de systèmes, à savoir General Electric, Siemens, Philips et Toshiba, n'ont toujours pas remplacé les cristaux scintillateurs par du CdTe ou du CZT dans leurs appareils de tomographie monophotonique d'émission, et dans les applications pour les systèmes de sécurité, où des détecteurs à balayage ou des spectromètres à grande vitesse sont en voie d'être utilisés.

La plupart de nos contrats comportent des clauses de rajustement de prix pour tenir compte des fluctuations de prix de la matière première.

Concurrence

Nous comptons un nombre limité de concurrents dont aucun n'est aussi intégré, et par conséquent capable de fournir la même gamme de services que nous. Ces concurrents comprennent Vital Chemicals Co., Ltd., en Chine, Honeywell Electronic Materials, aux États-Unis, PPM Pure Metals GmbH, en Allemagne, et Nikko Materials Co., Ltd., au Japon. Nous nous attendons à ce que la concurrence change au fur et à mesure que nos marchés prennent de l'essor et deviennent plus attrayants.

Plus spécifiquement, nous pourrions faire face à la concurrence de nos clients actuels, qui choisiraient de s'intégrer verticalement pour protéger un élément essentiel de leur chaîne d'approvisionnement. La concurrence se fera dans ce cas sur la garantie d'approvisionnement, le prix, l'environnement, la santé et la sécurité et le recyclage. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour livrer une concurrence efficace quant à ces éléments. Nous pourrions également faire face à la concurrence de certains de nos fournisseurs actuels, qui, pour la plupart, sont des sociétés d'extraction de métaux non ferreux, de raffinage et de traitement du métal. Toutes ces sociétés disposent de ressources financières plus importantes que nous. La concurrence se fera alors sur la garantie d'approvisionnement en matières premières, le prix et l'adaptation aux changements dans l'industrie. Nous croyons que notre solide concentration et notre plus grande souplesse nous permettront de leur livrer une concurrence efficace.

Vente et mise en marché

Nous vendons et mettons en marché nos produits directement par l'entremise de notre personnel de vente et de mise en marché, composé de cinq personnes, et grâce au soutien de notre équipe d'ingénieurs et d'experts scientifiques. Nous avons également un agent en Chine pour soutenir nos efforts de vente et de mise en marché. Nous participons régulièrement aux foires commerciales et conférences sectorielles pour promouvoir nos produits. Notre site web (www.5nplus.com) donne à nos clients un accès rapide à l'information. Nos produits sont généralement assujettis à des périodes de vérification de qualité de

la part de nos clients qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois avant que ces mêmes clients commencent à commander nos produits de manière régulière. Nous travaillons étroitement avec nos clients pendant la période d'essai des produits en fournissant des échantillons et en adaptant nos produits et procédés pour répondre à leurs besoins.

Recherche et développement

Nous consacrons beaucoup d'efforts aux activités de recherche et développement en vue de diversifier notre gamme de produits et services et afin d'optimiser nos procédés de production et de réduire ainsi les coûts. Nous croyons que ces activités sont essentielles pour répondre aux besoins évolutifs du marché et nous permettre de demeurer concurrentiels. Nous concentrons nos efforts sur l'optimisation de nos procédés de fabrication primaires, à savoir les étapes d'extraction hydrométallurgique et de raffinage, de même que nos étapes secondaires de raffinage à des degrés de grande pureté. L'intégration complète de ces activités nous fournit des occasions uniques de réduction des coûts, d'amélioration de la qualité des produits et d'ajout de nouveaux produits. Nous mettons également au point des procédés de recyclage pour les produits de récupération issus des activités de nos clients, dans le but de réduire au minimum les traces de leurs activités dans l'environnement et d'ajouter de la valeur.

Notre personnel de recherche et de développement comprend treize employés à temps plein. Nous collaborons également avec plusieurs tiers, dont l'université de Victoria, l'École Polytechnique de Montréal, le Conseil national de recherches du Canada et un consortium dirigé par l'Université de Colorado State.

Propriété intellectuelle

Nous recourons presque exclusivement à la fois aux secrets commerciaux et aux ententes de confidentialité conclues avec des employés pour préserver nos droits de propriété intellectuelle. Nous sommes titulaires de deux brevets, obtenus aux États-Unis et valides jusqu'en 2029, et, sauf au Canada, n'avons pas présenté de demande de brevet dans d'autres pays pour ce qui est du procédé dont nous détenons le brevet. Nous avons délibérément choisi de limiter notre nombre de brevets en raison des coûts que cela occasionne. Nos droits de propriété intellectuelle et notre savoir-faire sont, pour la plupart, reliés à des procédés.

Nous avons acquis la totalité des droits de propriété intellectuelle élaborés par Noranda inc. et reliés à notre entreprise en juin 2000, au moment du rachat par les cadres. Depuis lors, nous avons élaboré d'autres droits de propriété intellectuelle grâce aux activités internes de recherche et développement et aux programmes conjoints en recherche et développement à long terme avec des centres universitaires. Les éléments clés de nos procédés sont consignés par écrit et tous nos employés ont conclu avec nous des ententes de confidentialité. Nous n'avons pas fait l'objet de revendication de droit de propriété intellectuelle importante.

Environnement, santé et sécurité

Nos activités d'exploitation comprennent l'utilisation, la manutention, le stockage, le transport, la production et l'élimination de substances dangereuses. Par conséquent, nous sommes assujettis aux diverses lois et règlements locaux, d'état, fédéraux et étrangers ayant trait à l'utilisation de ces substances dangereuses, et les lois et règlements connexes relatifs à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement. Nos installations de Montréal sont régulièrement inspectées par des tiers au nom de nos clients et des autorités gouvernementales pour s'assurer que nous nous conformons à tout moment aux lois et règlements applicables. Ces inspections n'ont pas révélé d'irrégularités importantes dans nos activités.

Une équipe interne s'occupe des questions d'environnement, de santé et de sécurité. À ce jour, nous n'avons connu aucun problème de nature importante concernant ces questions. Des contrôles biologiques relativement à la détection de la présence de métaux lourds dans le corps sont effectués sur tous les travailleurs affectés à la production au moyen de prélèvements de sang ou d'urine. Nous avons également recours aux services des autorités de la santé publique et d'hygiénistes industriels indépendants afin d'évaluer les risques d'exposition dans nos installations, recommander des plans d'action pour les réduire au besoin et conseiller nos employés et la direction sur les résultats de la détection biologique.

Nous avons obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 en juillet 2007 pour nos installations de Montréal et avons obtenu environ au même moment notre permis BImSch (Bundes-ImmissionsSchutzGesetz) des autorités allemandes, qui nous permet d'exercer nos activités comme prévu à nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne. Nous soutenons énergiquement les projets de développement durable et avons mis en place à l'échelle de l'entreprise des programmes de recyclage des déchets traités et non traités connexes (verre, papier, plastiques), de même que des programmes de transport écologique pour nos employés et les invitons à siéger au Comité du développement durable de 5N Plus. 5N Plus s'est méritée des distinctions et s'est démarquée par ses efforts en matière de développement durable. Elle a participé à l'élaboration du

précédent plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et participe à la rédaction du nouveau plan qui sera en vigueur jusqu'en 2015.

En 2009, nous avons débuté l'analyse du cycle de vie « du berceau au berceau » afin d'évaluer l'impact environnemental de l'ensemble de nos activités de fabrication et de recyclage de produits. Ces efforts ont valu à l'entreprise de figurer pour la deuxième année consécutive sur la liste des dix meilleures entreprises ouvertes du Canada œuvrant dans le domaine des technologies propres (classement Corporate Knights Cleantech 10^{MC}) et dans le rapport intitulé *Jantzi-Maclean's Corporate Social Responsibility Report 2009 of the 50 Most Socially Responsible Canadian Corporations*.

Plus près de chez nous, nous avons été, en 2009, le lauréat du prix remis dans le cadre du Concours Production et Design écodorables organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent, en association avec le Centre d'expertise sur les matières résiduelles. Ce prix, qui souligne la réduction des déchets et de la pollution à la source lors de la fabrication, du transport et à la fin du cycle de vie des produits, reconnaît les efforts que nous avons déployés pour adapter nos solutions de recyclage aux besoins de notre clientèle.

Assurance

Nous avons contracté une assurance tous risques et des pertes d'exploitation afin de protéger nos éléments d'actifs et notre entreprise dans l'éventualité où nous devenions incapables d'exercer nos activités de production en raison de problèmes graves ainsi qu'une assurance environnementale, qui couvre les frais de décontamination jugée nécessaire dans l'éventualité de tels problèmes. Nous avons également une assurance responsabilité générale et une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants visant les membres de notre conseil d'administration et de notre haute direction.

Immeubles

Nous sommes propriétaires d'un édifice de 25 000 pieds carrés à Montréal (Québec) qui abrite notre siège social et des installations de fabrication. Nous occupons 33 000 pieds carrés d'installations de fabrication en vertu d'un bail expirant le 31 mai 2017, à l'égard duquel nous avons une option de renouvellement de cinq ans. Ces deux installations sont reliées par un passage. Nous avons fait l'acquisition d'un terrain de 118 000 pieds carrés à Eisenhüttenstadt, en Allemagne, en mai 2007, où nous avons construit nos nouvelles installations de fabrication en Allemagne (43 000 pieds carrés), qui ont été mises en service le 29 juillet 2008. Nous avons également acquis une option au même moment qui peut être levée jusqu'en mai 2012 afin d'augmenter la superficie du terrain de 100 000 pieds carrés supplémentaires. Nous occupons une installation de fabrication de 14 000 pieds carrés à Trail, en Colombie-Britannique, aux termes d'un bail qui vient à échéance en janvier 2012. Nous construisons actuellement une installation dédiée à la transformation de semiconducteurs avancés, à des activités de purification et de recyclage des métaux à Trail, en Colombie-Britannique. Cette installation de 40 000 pieds carrés sera destinée à des activités de transformation de semiconducteurs avancés, de purification et de recyclage des métaux. La construction de cette installation demandera un investissement d'environ 10 millions de dollars et devrait être terminée et l'installation mise en service d'ici la fin du deuxième trimestre et le début du troisième trimestre de 2011.

Employés

Au 31 mai 2010, nous comptons 192 personnes à notre service, dont une sur une base contractuelle. De nos 192 employés, 120 travaillent à Montréal (Québec), 22 à Trail (Colombie-Britannique), un aux États-Unis et 49 en Allemagne. Plusieurs de nos employés de Montréal, de Trail et d'Allemagne sont titulaires de diplômes universitaires en génie ou en sciences physiques et participent activement aux activités de perfectionnement et de formation ou font partie de notre haute direction. Aucun de nos employés n'est syndiqué. Nous jugeons que nos relations avec nos employés sont très bonnes.

Le tableau suivant présente la répartition des membres actuels du personnel par catégorie d'activités :

Production.....	153
Recherche et développement	13
Administration.....	21
Vente et mise en marché.....	5
Total.....	<hr/> 192

FACTEURS DE RISQUE

Une description des risques touchant notre entreprise et ses activités est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion aux pages 28 à 30 de notre rapport annuel 2010. Ces pages sont intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle. Notre rapport annuel peut être consulté sur SEDAR (www.sedar.com).

DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Par le passé, 5NPlus inc. a déclaré et versé des dividendes annuels s'élevant à 10 % des bénéfices après impôt, sauf quant à l'exercice terminé le 31 mai 2007. Le 11 octobre 2007, notre conseil d'administration a déclaré un dividende à nos actionnaires d'un montant d'un million de dollars, payable au plus tard le 27 novembre 2007, comptant pour 28 % de notre produit d'exploitation net pour l'exercice terminé le 31 mai 2007. Depuis la réalisation de notre premier appel public à l'épargne en décembre 2007, aucun dividende n'a été déclaré ni versé.

Notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices afin de financer la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention de verser des dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes en espèces sera laissée à l'appréciation de notre conseil d'administration et sera tributaire de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos besoins en capital et de tout autre facteur que le conseil d'administration estimera pertinent.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, toutes sans valeur nominale ou valeur au pair. Les porteurs d'actions ordinaires seront habilités à : a) exercer leurs droits de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie spécifique d'actions sont habilités à voter; b) recevoir un dividende que nous aurons déclaré sur les actions ordinaires; et c) sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie de nos actions, recevoir le reliquat de nos biens au moment de notre dissolution, liquidation ou cessation des activités.

Au 31 mai 2010, 45 627 450 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Actions privilégiées

Nous sommes également autorisés à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, dont aucune n'est actuellement émise ou en circulation. Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si la loi le prévoit. Les actions privilégiées prendront rang avant les actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital dans l'éventualité de notre liquidation ou dissolution ou de tout autre partage de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007. Le tableau ci-dessous présente la fourchette du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur les actions ordinaires déclarées par la Bourse de Toronto pour l'exercice terminé le 31 mai 2010.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume
		Haut	Bas	
2009	Juin	7,20	\$ 5,84	\$ 3 135 695
	Juillet.....	6,95	6,00	1 771 255
	Août	6,88	4,85	2 278 578
	Septembre.....	6,34	5,75	1 732 556
	Octobre.....	5,66	4,85	3 446 086
	Novembre.....	5,56	4,70	2 201 497
	Décembre	6,32	5,23	1 887 394
2010	Janvier	6,30	5,05	3 329 665
	Février	5,45	5,34	2 415 789
	Mars	5,56	5,11	1 053 436
	Avril	5,81	4,81	2 028 187
	Mai	5,57	4,77	1 057 617

TITRES ENTIÈRES OU TITRES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS CONTRACTUELLES SUR LE TRANSFERT

À notre connaissance, aucune de nos actions n'est entières ou assujettie à des restrictions sur le transfert.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Nom, fonction et détention d'actions

Le tableau qui suit indique le nom, le lieu de résidence et le poste occupé par nos administrateurs et membres de la haute direction, ainsi que leur fonction principale et, dans le cas des administrateurs, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois, le cas échéant. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, sauf si un administrateur démissionne ou si sa charge devient vacante pour cause de destitution, de décès ou pour toute autre raison.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Jacques L'Écuyer Montréal (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de 5N Plus inc.	Septembre 1999
Dennis Wood ¹⁾²⁾ Magog (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	Président et chef de la direction Les Placements Dennis Wood inc. (société de portefeuille)	Octobre 2007
Jean-Marie Bourassa ¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Associé directeur Bourassa Boyer inc. (comptables agréés)	Janvier 2008
John Davis ¹⁾²⁾ Beaconsfield (Québec) Canada	Administrateur	Dirigeant à la retraite	Juin 2000
Pierre Shoiry ²⁾ Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Président et chef de la direction Genivar société en commandite (cabinet de services d'ingénierie)	Janvier 2008
Nicholas Audet..... Montréal (Québec) Canada	Vice-président	Administrateur délégué, usines de Montréal et d'Allemagne	—
Jean Bernier..... Boucherville (Québec) Canada	Directeur général	Directeur général de 5N Plus inc.	—

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Poste</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Administrateur depuis</u>
David Langlois Boucherville (Québec) Canada	Chef des finances	Chef des finances de 5N Plus inc.	—
Marc Suys Laval (Québec) Canada	Vice-président, Développement durable et affaires environnementales	Vice-président, Développement durable et affaires environnementales	—
Don Freschi Trail (Colombie-Britannique) Canada	Directeur général	Directeur général, Firebird Technologies Inc.	

- 1) Membre du comité de vérification
2) Membre du comité de rémunération

Au cours des cinq dernières années, les administrateurs et membres de la haute direction ont exercé leurs fonctions actuelles ou ont occupé d'autres postes de direction auprès des sociétés dont le nom est indiqué en regard de leurs noms ou auprès de sociétés liées ou membres de leur groupe, sauf : Jean Bernier, qui avant juin 2007, était directeur de l'exploitation de l'Analytical Business d'ABB; et David Langlois qui, avant novembre 2009, était vice-président, Comptabilité corporative et information de gestion à la Financière Banque Nationale. Don Freschi a été Directeur général de Firebird Technologies Inc. Avant son départ à la retraite en 1999, John Davis était directeur de la planification stratégique chez Noranda inc.

Au 31 mai 2010, à notre connaissance, nos actuels administrateurs et hauts dirigeants étaient propriétaires, directement ou indirectement, d'un total de 19 121 054 actions ordinaires, soit 42% de toutes les actions ordinaires émises et en circulation, ou exerçaient une emprise ou le contrôle sur un tel nombre d'actions.

Interdiction d'opérations, faillite, amendes ou sanctions

À notre connaissance, aucune personne dont le nom figure dans le tableau ci-dessus :

- a) n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une compagnie qui :
 - (i) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance refusant à la compagnie le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation sur les valeurs mobilières et qui, dans tous les cas, a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette compagnie;
 - (ii) soit a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que le candidat au poste d'administrateur a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette compagnie;
- b) n'est ou n'a été, au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens, à l'exception de M. Dennis Wood, (i) qui, depuis 2001, est un administrateur de GBO inc. (auparavant le Groupe Bocenor inc.), un fabricant de portes et fenêtres, qui, en février 2004, a fait une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada), proposition qui a été acceptée par les créanciers en juillet 2004 et approuvée par la Cour supérieure du Québec; et (ii) qui est un administrateur de Blue Mountain Wallcoverings Group Inc., qui, en mars 2009, s'est vue accorder une ordonnance initiale conformément à l'article 11 de la *Loi sur les*

arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), accordant à la société et ses filiales une protection contre ses créanciers;

- c) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Aucun des candidats au poste d'administrateur de la compagnie qui précède ne s'est vu infliger :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre nous et nos filiales et l'un de nos dirigeants ou administrateurs ou ceux de nos filiales.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010, nous n'avons été partie à aucune poursuite ayant une incidence importante sur notre exploitation et aucun de nos biens n'a fait l'objet d'une telle poursuite. À notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010 : (i) nous n'avons fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; (ii) nous n'avons conclu aucune entente de règlement avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières; et (iii) aucun tribunal ni organisme de réglementation ne nous a imposé d'amende ou de sanction qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours des trois exercices terminés le 31 mai 2010, nous n'avons effectué aucune opération qui a eu ou aura une incidence importante pour nous dans laquelle : (i) nos administrateurs ou membres de la haute direction; (ii) une personne physique ou morale qui est le propriétaire direct ou véritable de plus de 10 % de nos titres comportant droit de vote en circulation ou a une emprise ou le contrôle sur un tel pourcentage de ces titres; ou (iii) des personnes ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ci-dessus ou faisant partie de leur groupe, possédaient d'intérêt important, direct ou indirect, sauf le premier appel public à l'épargne en décembre 2007, dans le cadre duquel II-IV Incorporated a vendu 10 671 801 actions ordinaires, soit la totalité de nos actions détenues par II-IV Incorporated, dont celle-ci a tiré un produit brut de 32 millions de dollars.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., et a ses principaux établissements à Montréal et à Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

Depuis le 1^{er} juin 2009, nous n'avons conclu, en dehors du cours normal des activités, aucune entente contractuelle qui serait considérée comme importante pour nous ou nos activités.

NOMS ET INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nos vérificateurs sont KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés, situés au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0A3, qui ont rendu un rapport sur les états financiers annuels consolidés pour l'exercice terminé le 31 mai 2010, déposé conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (Québec). KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L. est un cabinet indépendant conformément aux règles québécoises de déontologie des vérificateurs.

INFORMATION SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Charte du comité de vérification

La charte du comité de vérification décrit les fonctions et le mandat du comité de vérification de notre conseil d'administration. Un exemplaire de la charte figure en annexe A des présentes.

Le comité de vérification voit à la supervision des présentations des données financières et des mesures de contrôle interne et consulte la direction, notre service de comptabilité et nos vérificateurs indépendants sur les questions ayant trait à la vérification annuelle et aux mesures de contrôle interne, à la publication des états financiers, aux méthodes comptables et de vérification appliquées. Le comité de vérification procède également à l'évaluation par la direction de l'indépendance des vérificateurs et formule au conseil d'administration ses recommandations quant à la nomination des vérificateurs. Les membres du comité de vérification sont Jean-Marie Bourassa (président), John Davis et Dennis Wood, qui sont tous « indépendants » et possèdent toutes les compétences financières au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Jean-Marie Bourassa est l'associé directeur de Bourassa Boyer inc., qui étaient les vérificateurs de 5NPlus et 6367909 Canada inc. jusqu'au 18 mai 2007.

L'expérience pertinente de chaque membre du comité de vérification est décrite ci-dessous :

Jean-Marie Bourassa est président directeur général et fondateur de Bourassa Boyer inc., un cabinet d'experts-comptables. Il siège également au conseil d'administration de Savaria Corporation, société inscrite à la Bourse de Toronto, et il participe à différentes sociétés fermées à titre d'actionnaire et d'administrateur. M. Bourassa est comptable agréé depuis 1976 et il a obtenu un certificat en gouvernance de sociétés de l'Université Laval en 2009.

John Davis a pris sa retraite après 25 années consacrées au perfectionnement technique et à la gestion. À titre de directeur, Planification stratégique et coordination chez Noranda inc., il a piloté la mise en marche de nouvelles activités axées sur plusieurs technologies de pointe, dont celles qui sont devenues les assises mêmes de notre entreprise, et il a également pris part à une série de projets d'investissement fructueux. M. Davis est titulaire d'un baccalauréat en chimie du Collège Imperial de l'université de Londres. Il est associé (*Associate*) du Royal College of Science et il est diplômé du programme de perfectionnement en gestion de l'Université Northeastern.

Dennis Wood occupe depuis 1973 les fonctions de président et chef de la direction de Les Placements Dennis Wood inc. Homme d'affaires aguerri, M. Wood est membre des conseils d'administration de plusieurs entreprises dont le Trust Banque Nationale, Transat A.T. Inc., Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc., Rite-Aid Corporation et Exploration Azimut Inc. M. Wood est président et chef de la direction par intérim et président du comité de direction de GBO inc. (anciennement Le Groupe Bocenor Inc.). L'Université de Sherbrooke lui a décerné un doctorat honorifique en 1987 et il est récipiendaire de l'Ordre du Canada.

Recours à certaines dispenses

Depuis le 20 décembre 2007, nous n'avons recouru à aucune des dispenses visant le comité de vérification prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Surveillance du comité de vérification

Depuis le 20 décembre 2007, notre conseil d'administration a tenu compte de toute recommandation du comité de vérification quant à la nomination ou la rémunération d'un vérificateur externe.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Les politiques et procédures du comité de vérification concernant l'approbation des services non liés à la vérification sont décrites dans la charte du comité de vérification, figurant en annexe A des présentes.

Honoraires des vérificateurs externes

Honoraires de vérification

Les « honoraires de vérification » comprennent les honoraires facturés pour les services professionnels rendus dans le cadre de la vérification de nos états financiers consolidés annuels, l'élaboration des états financiers intermédiaires et des questions connexes. Nos vérificateurs externes, KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés, nous ont facturé 207 500 \$ en honoraires de vérification au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010 et 258 000 \$ en honoraires de vérification au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2009.

Honoraires pour services liés à la vérification

Les « honoraires pour services liés à la vérification » comprennent les honoraires facturés pour les services professionnels qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification ou à l'examen de nos états financiers et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires de vérification ci-dessus. Nos vérificateurs externes, KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés, nous ont facturé 61 000 \$ en honoraires pour services liés à la vérification au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010 et 22 058 \$ en honoraires pour services liés à la vérification au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2009.

Honoraires pour services fiscaux

Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires facturés pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Nos vérificateurs externes, KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés, nous ont facturé 136 048 \$ en honoraires pour services fiscaux au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010 et 76 150 \$ en honoraires pour services fiscaux au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2009.

Autres honoraires

Les « autres honoraires » comprennent les honoraires facturés pour des services autres que des services de vérification, des services liés à la vérification et des services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprennent, entre autres, la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière. Nos vérificateurs externes, KPMG S.E.N.C.R.L., S.R.L., comptables agréés, nous ont facturé 59 351 \$ en honoraires pour autres services au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2010 et 21 792 \$ en honoraires pour autres services au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2009.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires, notamment ceux concernant la rémunération et les emprunts (le cas échéant) des administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres et les titres dont l'émission est autorisée dans le cadre de régime de rémunération sous forme d'actions, qui ne sont pas fournis aux présentes, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par notre direction dans le cadre de notre assemblée annuelle des actionnaires qui doit avoir lieu le 7 octobre 2010. Il est possible de trouver des renseignements complémentaires nous concernant sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

D'autres renseignements financiers peuvent être consultés dans nos états financiers et le rapport de gestion établis pour l'exercice terminé le 31 mai 2010.

ANNEXE A CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification (« **comité de vérification** ») est nommé par le conseil d'administration (« **conseil** ») de 5N Plus inc. pour l'aider à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance des contrôles financiers et de présentation de l'information financière de la société. Le comité de vérification surveille également le respect par la société de ses engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de présentation de l'information financière et de la gestion des risques financiers.

COMPOSITION ET QUORUM

Le comité de vérification est composé d'au moins trois membres ou un nombre supérieur dont décide le conseil; chaque membre du comité de vérification est un administrateur indépendant au sens du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (le « **Règlement 52-110** »). Tous les membres du comité de vérification doivent avoir des compétences financières (au sens de la définition au Règlement 52-110) et au moins un membre doit avoir une expertise en comptabilité ou en gestion financière.

Le quorum pour les réunions du comité de vérification est constitué de la majorité des membres.

MANDAT

Le comité de vérification a les responsabilités suivantes :

A. Surveiller la présentation de l'information financière

- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers annuels et les notes afférentes, le rapport des vérificateurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant, y compris l'information fournie dans le rapport de gestion de la société, avant de recommander leur approbation par le conseil, leur publication, leur dépôt et leur diffusion.
- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers trimestriels et les notes afférentes, le communiqué de presse s'y rapportant, y compris l'information fournie dans le rapport de gestion de la société, avant de recommander leur approbation par le conseil, leur publication, leur dépôt et leur diffusion.
- S'assurer que des procédures convenables sont en place pour examiner la communication faite au public par la société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et apprécier périodiquement le caractère suffisant de ces procédures.
- Passer en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, les prospectus ainsi que d'autres documents contenant des informations financières semblables avant leur publication, leur dépôt ou leur diffusion auprès des organismes de réglementation au Canada.
- S'assurer que les états financiers trimestriels et annuels vérifiés de la société sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement reconnus, avant de recommander leur approbation par le conseil.
- Passer en revue, avec les vérificateurs externes et la direction, la qualité, la pertinence et le caractère suffisant des principes et conventions comptables de la société, les hypothèses sous-jacentes et les pratiques en matière de présentation de l'information financière.
- Passer en revue toute proposition de modification aux principes et conventions comptables de la société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables utilisées par la société ii) les autres traitements possibles de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les effets de leur utilisation et le traitement que privilégient les vérificateurs externes, ainsi que iii) toute autre communication importante avec la direction à ce sujet.

- Passer en revue la communication de l'information et l'effet des éventualités et du caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
- S'assurer que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la réglementation applicable.
- Surveiller les travaux des vérificateurs externes autorisés par le comité de vérification y compris la résolution de désaccords entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière.
- Passer en revue les résultats de la vérification externe, les problèmes importants ou difficultés liés à la vérification et les mesures prises par la direction à ce sujet ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandation des vérificateurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.
- Passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient influencer de manière appréciable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité de vérification.

B. Surveiller la gestion du risque et les contrôles internes

- Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la société au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes.
- Revoir le rapport de la direction sur le contrôle interne de la société.
- Examiner les protections d'assurances (chaque année et au besoin).
- Passer en revue régulièrement les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la société, y compris les politiques de couverture au moyen d'opérations sur les instruments financiers dérivés.
- Passer en revue les demandes de renseignements de l'Autorité des marchés financiers ainsi que les recommandations faites par celle-ci et les mesures prises par la société à cet égard.
- Passer en revue les demandes de renseignements des autorités gouvernementales ayant des incidences financières sur les résultats de la société ainsi que les recommandations faites par celles-ci et les mesures prises par la société à cet égard.
- Aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la société respecte les exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue toutes les opérations importantes avec lien de dépendance.
- Tout en s'assurant de maintenir le caractère confidentiel et anonyme des communications, établir la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification et des préoccupations transmises par des membres du personnel touchant des points en matière de comptabilité ou de vérification.
- Revoir et approuver la décision de la direction quant à la nécessité d'une fonction de vérificateur interne.

C. Surveiller les vérificateurs externes

- Passer en revue la déclaration annuelle écrite des vérificateurs externes concernant toutes les relations avec la société et confirmant leur indépendance et avoir des discussions avec les vérificateurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.

- Approuver la nomination et, s'il y a lieu, la destitution (dans les deux cas sous réserve de l'approbation des actionnaires) des vérificateurs externes et contrôler leur compétence, leur rendement et leur indépendance.
- Approuver et superviser la divulgation de tous les services liés à la vérification fournis par les vérificateurs externes de la société, déterminer les services non liés à la vérification que les vérificateurs externes ne sont pas autorisés à fournir et approuver les services non liés à la vérification que les vérificateurs externes sont autorisés à fournir et superviser la communication.
- Approuver le fondement et le montant des honoraires des vérificateurs externes tant pour les services liés à la vérification que pour les services non liés à la vérification autorisés.
- Passer en revue le plan de vérification avec les vérificateurs externes et avec la direction et en approuver l'étendue et l'échéancier.
- Examiner et approuver la politique de la société en matière d'embauche des associés, des salariés et des anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuels et anciens vérificateurs de la société.
- S'assurer que les vérificateurs externes rendent toujours compte au comité de vérification et au conseil.
- Prendre des mesures pour qu'il y ait suffisamment de fonds pour payer les honoraires des vérificateurs externes et des conseillers ou experts dont le comité de vérification a retenu les services.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- Les réunions de comité de vérification ont lieu au moins chaque trimestre et au besoin.
- Les membres du comité de vérification se rencontrent avant ou après chaque réunion en l'absence de la direction.
- Le président du comité de vérification établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du comité de vérification en temps utile avant les réunions du comité de vérification.
- Le président du comité de vérification fait rapport, chaque trimestre, au conseil des activités du comité.
- Le comité de vérification dispose en tout temps de voies de communication directe avec les vérificateurs externes.
- Le comité de vérification rencontre séparément la direction et les vérificateurs externes, au moins une fois par année, et plus souvent au besoin.
- Le comité de vérification peut, lorsque les circonstances le justifient, engager des conseillers externes, avec l'accord du conseil.
- Le comité de vérification examine son mandat au moins une fois par année et faire rapport au conseil sur sa pertinence, pour approbation.
- Le comité de vérification s'assure de l'existence d'un processus d'évaluation annuelle du rendement du comité de vérification et de ses membres.

Aucune disposition contenue dans le présent mandat ne vise à étendre la portée des normes de conduite applicables en vertu des exigences de la loi ou de la réglementation à l'égard des administrateurs de la société ou des membres du comité de vérification. Même si le comité de vérification a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre de vérificateurs ou d'exécuter une vérification, ni de déterminer si les états financiers de la société sont complets et exacts. Les membres du comité de vérification sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie, et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services

non liés à la vérification que les vérificateurs externes fournissent à la société. La responsabilité de surveillance du comité de vérification n'a pas été établie pour que celui-ci détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière suffisants ou des contrôles et procédés internes convenables, ou (ii) les états financiers de la société ont été préparés et, le cas échéant, vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Approuvé par le conseil d'administration le 12 août 2009